

Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées de Hochfelden et environs

Réunion du comité directeur du 17 février 2009

PROCES VERBAL

L'an deux mil neuf, le dix sept février, le comité directeur du Syndicat Intercommunal pour la collecte et le traitement des Eaux Usées de Hochfelden et Environs, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux administratifs de la station d'épuration de Schwindratzheim sous la présidence de Georges BECK, président.

Présents :

Messieurs Jean-Marc Ertz et Pierre Heintz (commune de Bosselshausen), Monsieur François Reinhart (commune de Bossendorf), Monsieur Albert Kern (commune de Geiswiller), Monsieur Léonard Schmaltz (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Madame Tatiana Nana (commune de Gingsheim), Messieurs Adrien Drulang (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Luc Winckel (commune de Hochfelden), Messieurs Charles Dott et Jean-Georges Mehl (commune de Hohfrankenheim), Monsieur Francy Jacob (commune d'Issenhausen), Monsieur Patrice Dietler et Madame Marie-Claude Roth (commune de Kirrwiller), Messieurs Benoît Jouffroy et Daniel Lengenfelder (commune de Lixhausen), Messieurs Claude Durr et Gérard Steinmetz-Bornert (commune de Mutzenhouse), Messieurs Bernard Starck et Pascal Rollet (commune de Schaffhouse sur Zorn), Messieurs Marc Klein (vice-président du S.I.C.T.E.U.) et Philippe Obrecht (commune de Schwindratzheim), Messieurs Guy Hornecker et Alfred Schehrer (commune de Waltenheim sur Zorn), Messieurs René Hatt et Pierre Knab (commune de Wickersheim/Wilshausen), Monsieur Jacky Dudt et Jean-Georges Hammann (commune de Zoebersdorf).

Absents excusés:

Monsieur Thomas Vogler (commune de Bossendorf)
Monsieur Eric Benest (commune d'Issenhausen)

Monsieur le Président Georges BECK ouvre la séance à 20 heures 10.

Point n° 1 de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 28 voix pour

Adopte le procès-verbal de la séance du comité directeur du 17 décembre 2008

Monsieur Georges BECK

Je vais maintenant vous présenter en collaboration avec le vice-président Léonard Schmaltz une rétrospective des travaux réalisés en 2008. Ensuite je vous proposerai d'examiner conjointement le compte administratif 2008, la proposition d'affectation de résultat et le budget 2009.

Concernant les travaux il y a eu de nombreuses interventions dans les communes et quelques reliquats de factures du programme pluriannuel 2005-2007 le tout pour un montant de 322 463 € h.t.

Contrats pluriannuels	
2005-2007	
Diverses communes	Diverses inspections caméra
	Divers chantiers renouvellement réseaux
	Essai pression

	Honoraires BEREST
	Renouvellement de réseaux
Bosselshausen	Pose manchettes et inspections
Diverses communes	Etanchement
Geiswiller/Bosselshausen	Essai pression compactage
Geiswiller/Bosselshausen et déconnexion fosses	Travaux renouvellement
Schaffhouse sur Zorn rue Principale	Inspection télévisée
Geiswiller	Inspection caméra chemin rural

Programme déconnexion fosses 2005-2007	
Divers 2006	Inspection caméra
Divers déconnexion fosses	Travaux
Divers déconnexion fosses 2007	Annonce/constats
Gingsheim	Travaux
Divers déconnexions	Travaux
Bossendorf	
Rue des Jardins	Inspection télévisée réseau
Rue Principale	Réfection regard
Divers secteurs	Recherche bornes
Bosselshausen	
Rue de l'Anneau	Extension réseau
Geiswiller	
Travaux pluriannuel 2006	Essai compactage
Rue de Wickersheim	Extension réseau
Rue de la Fontaine	Extension réseau
Gingsheim	
Rue Principale	Inspection télévisée
Hochfelden	
Rue de la Gare	Essai pression/inspection caméra
Bassin de pollution	Construction
Bassin de pollution	Mission SPS
Rue de l'Hôpital	Inspection caméra
Quai du Canal	Inspection caméra
Rue du Général Gouraud	Chemisage trx/annonces/essais/inspection
Chemin de la Forêt	Annonces/Levés topo/honoraires
Parking école	Réseau assainissement
Route de Bouxwiller	Annonces/levés topo/études
Rue de Pfaffenhoffen	Inspection caméra
Rue des Manteaux Rouges	Réfection regard
Kirrwiller	
Rue de l'Ecole	Honoraires/Essais
Rue de l'Ecole	Travaux extension réseau
Rue de Modern et Buswiller	Inspection caméra/levé topo/honoraires/essais
Rue de Modern et Buswiller	Travaux déconnexion fossé
Rue de Modern	Intervention ponctuelle
Rue des Vergers/poirier/Pommiers	Honoraires
Rue du Vignobles	Réfection branchement (affaissement)
Divers secteurs	Recherche pollution
Lixhausen	
Rue des Canards	Travaux et M.O sur réseau

RD 7	Remise à niveau tampons
Schaffhouse sur Zorn	
Rue des Jardins	Extension réseau
Schwindratzheim	
Bassin de pollution	Construction
Bassin de pollution	Mission SPS
RD 421	Regard Pamrex
Rue de la Zorn	Inspection télévisée
RD 421	Déviation d'une conduite
RD 421	Regard en fonte
Rue Molière	Passage caméra
Rue de l'école	Rehaussement tampon
RD 421	Réfection d'un regard
Waltenheim sur Zorn	
Rue du Moulin	Compactage
Rue des Tilleuls	Trx/renforcement réseau/essais/annonces
Surverse	Annonce/travaux/honoraires
Rue des Tilleuls	Extension 23 mètres
Route de Wingersheim	Réfection voirie
Rue des Vergers	Recherche bornes
Wickersheim	
Rue des Noyers	Extension réseau
Zoebersdorf	
Rue de la Forêt	Inspection télévisée/Essais
Rue des Vignes	Inspection télévisée/Essais

Concernant les faits et les éléments budgétaires marquants je soulignerais les points suivants :

- Elections, renouvellement important du CD, nouveau Président et 2 nouveaux Vice-Présidents
- **63 km** de collecteurs communaux
- **29 km** de collecteurs intercommunaux
- **3 233** abonnés
- **8 673** habitants traités
- **446 582 m³** d'effluents traités
- Un prix moyen au m³ traité de **0,875 €**
- **322 463 €** d'investissement en 2008
- **748 459 €** de ressources propres
- **70 335 €** de subventions d'exploitation
- **111 097 €** de subventions d'investissement
- **235 000 €** de charges d'exploitation station et boues
- **95 000 €** de charges d'exploitation réseaux communaux et intercommunaux

Pour illustrer de façon synthétique les dépenses du S.I.C.T.E.U. je vous présente les montants des principaux postes de dépenses par rapport à une dépense globale de 100 €.

Amortissements : 24,35 €
Frais financiers : 5,98 €
Assainissement non collectif : 0,05 €
Matériel/mobilier/informatique : 0,29 €
Matériel roulant (utilitaire et chargeur) : 0,97 €
Remboursement des emprunts : 12,67 €
Coût de fonctionnement de la station 17,65 €
Salaires et indemnités : 2,45 €
Frais généraux : 2 €
Gestion des réseaux : 7,22 €

Travaux sur réseaux d'assainissement : 24,67 €

Travaux sur station : 1,71 €.

Point n° 2 de l'ordre du jour : contributions des communes au titre des eaux pluviales exercice 2009

Par délibérations du 24 mars 2004, du 1^{er} mars 2005, du 14 mars 2006 du 13 mars 2007 et du 4 mars 2008, le comité directeur a voté des contributions au titre des eaux pluviales.

Pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes le comité directeur avait retenu les critères proposés par la circulaire n° 78-545 du 12 décembre 1978 c'est à dire les charges de fonctionnement, des amortissements techniques et des intérêts de la dette. En application des orientations prises par le comité directeur en matière de contributions au titre des eaux pluviales, et à l'instar des exercices précédents, quatre variantes prenant en compte une part croissante des charges de fonctionnement du S.I.C.T.E.U. sont proposées pour la détermination du montant de base à répartir entre les communes. Le montant total des charges retenues est celui issu du compte administratif 2008 à savoir 837 978,33 €. Il est précisé, comme d'ailleurs déjà annoncé en 2006, que ce montant augmente régulièrement en raison notamment de la prise en compte des amortissements des travaux neufs réalisés, amortissements qui passent de 118 458 € en 2006 à 324 244,43 € en 2008. Cette hausse est cependant atténuée par une diminution sensible des « autres charges de gestion courante » qui passent de 320 492,93 € en 2005 à 247 111,68 € en 2008 en conséquence de la suppression du reversement à la brasserie, de la diminution des charges concernant la gestion des boues et du coût d'exploitation de la station.

Les montants des quatre variantes calculés sur la base des dépenses résultant du compte administratif 2008, s'établissent comme suit :

Variante 1 : **207 729 €**

(190 636 € en 2008) (170 566 € en 2007) (151 575 € en 2006) (164 333 € en 2005) (169 641 € en 2004)

Variante 2 : **249 628 €**

(229 193 € en 2008) (205 248 € en 2007) (185 609 € en 2006) (200 379 € en 2005) (208 486 € en 2004)

Variante 3 : **291 527 €**

(267 751 € en 2008) (239 930 € en 2007) (219 643 € en 2006) (236 425 € en 2005) (247 330 € en 2004)

Variante 4 : **353 493 €**

(324 511 € en 2008) (290 530 € en 2007)(261 396 € en 2006) (282 546 € en 2005)(293 307 € en 2004)

La répartition est ensuite effectuée au prorata du nombre de mètres linéaires de canalisations unitaires existant dans chaque commune et utilisés pour le transport des eaux pluviales. (cf. tableau annexé à la présente délibération). Le nombre de mètres linéaires de canalisations est déterminé en tenant compte des données du rapport annuel du S.D.E.A. sur la qualité et le prix du service de l'assainissement approuvé par le comité directeur le 14 octobre 2008 et des derniers ajustements effectués courant janvier 2009 par le S.D.E.A. Suite à la défusion de la commune de Kirrwiller/Bosselshausen, chaque commune issue de la défusion est désormais traitée de façon distincte.

Après discussion en bureau, et compte tenu des besoins de financement du S.I.C.T.E.U., il est proposé au comité directeur de voter des contributions eaux pluviales en 2009 et de retenir, à l'instar des exercices 2004, 2005, 2006 2007 et 2008 la variante 1 qui est la plus faible.

Débat

Monsieur le Président

Je vous propose de ne pas focaliser sur les variantes 2, 3 et 4 pour ne pas grever les budgets communaux

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Par 28 voix pour

Décide de reconduire une contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2009

Retient la variante 1 soit un montant total de 207 729 € à répartir entre les communes selon le tableau « simulation contributions eaux pluviales des communes B.P.2009 » annexé à la présente décision.

Charge le Président de procéder au recouvrement des contributions.

Monsieur le Président

Je vous propose à présent comme annoncé en introduction d'examiner le budget, le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat en même temps. Puis je mettrai au vote chacun des points.

Concernant les investissements 2009 le montant prévisionnel s'établit à 2 047 600 €. Vous avez été destinataires du descriptif des travaux je n'y reviendrai donc pas. Je vous signale cependant que nous rajouterons des travaux d'extension du réseau à Hohfrankenheim (rue des Vergers PVR) et à Waltenheim. Ces demandes viennent d'être formulées juste avant la séance. A ce propos je vous précise que dans la mesure du possible, nous prendrons en compte dans le cadre de décisions modificatives des demandes de travaux qui pourront être exprimées en cours d'année. J'invite cependant les communes à exprimer les demandes en fin d'année pour l'exercice suivant afin qu'on puisse bien caler le budget.

Le travail le plus important en 2009 consistera à réaliser le diagnostic des réseaux et les leviers topographiques dans toutes les communes. Ce travail permettra de mettre en place un nouveau programme pluriannuel. Dans cette attente, l'objectif premier du S.I.C.T.E.U. consistera à rembourser la dette, quitte à refaire un emprunt ultérieurement.

Monsieur Jean-Georges Hammann

La situation financière est saine mais pourriez-vous m'indiquer la capacité d'autofinancement du S.I.C.T.E.U. ? Par ailleurs quel est l'âge moyen des réseaux du S.I.C.T.E.U. et à quel rythme faudrait-il envisager son renouvellement ?

Monsieur le Président

Concernant les réseaux, la réponse ne pourra être apportée que d'ici deux ans environ. En effet, seul le diagnostic que nous envisageons d'entreprendre nous permettra de répondre à cette question. Pour ce qui est de la capacité d'autofinancement, je ne l'ai pas calculée mais vous l'indiquerai lors d'une prochaine séance. On peut cependant déjà affirmer que la dotation aux amortissements intégralement transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement constitue un autofinancement dont le montant s'établit à 332 663 € en 2009.

Monsieur Jean-Georges Hammann

Si nous réduisons nos dépenses d'investissement et vu que les charges d'exploitation sont relativement faibles, nous pourrions peut-être envisager de diminuer le montant de la redevance d'assainissement.

Monsieur le Président

Pour ma part, je verrais plutôt une diminution de la contribution eaux pluviales. C'est en tout cas mon souhait. Le S.I.C.T.E.U. ne s'inscrit pas dans une politique de développement à outrance et donc d'augmentation des charges.

Monsieur Luc Winckel

La capacité de traitement de la station est-elle suffisante ?

Monsieur le Président

La capacité de traitement est de 12 000 EH. Nous traitons les effluents d'environ 9 000 habitants. Il reste donc de la marge. Par ailleurs, nous veillons à créer des réseaux séparatifs pour éviter les apports inutiles. De ce point de vue nous devrions être tranquilles quelques années. Il y a cependant une inconnue. La réglementation peut évoluer, notamment les normes européennes d'épuration. Le cas échéant, il faudra bien s'adapter.

Monsieur Luc Winckel

Dans cet état d'esprit ne faudrait-il pas prévoir un double réseau route de Bouxwiller à Hochfelden ?

Monsieur le Président

Je n'en ai pas parlé. La suggestion est cependant bonne et je vous encourage à en parler à vos élus. La création de réseaux d'eaux pluviales constitue en effet une compétence communale.

Point n° 3 de l'ordre du jour : approbation du compte administratif de l'exercice 2008

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget. Du point de vue matériel, on y retrouve tous les articles de recettes et de dépenses qui sont mentionnés au budget primitif et résultant d'éventuelles décisions modificatives. Les écritures comptables du compte administratif retracent par ailleurs l'excédent ou le déficit réalisé de chacune des sections. En application de l'article L.2121-31 du Code général des collectivités locales, le compte de gestion établi par le Percepteur est également soumis à l'assemblée délibérante lors de la séance d'approbation du compte administratif. Les résultats du compte de gestion doivent concorder avec ceux du compte administratif du Président.

En 2008, les postes majeurs des dépenses d'exploitation sont les suivants :

- Exploitation de la station d'épuration (contrat LDE) 190 066,60 € (185 422, 68 € en 2007, 174 929,48 € en 2006 et 216 923 € en 2005), montant auquel il convient de rajouter 1 523 € pour la vidange de la fosse à sable soit un coût total d'exploitation d'un montant de 191 589,60 €.
- Gestion des réseaux d'assainissement par le S.D.E.A. 87 889,99 € (94 605,35 € en 2007, 97 830,33 € en 2006 et 112 074 € en 2005). Il est rappelé que les postes de relèvement, contrairement à ce qui était le cas avec la CGE, sont désormais inclus dans le contrat de la L.D.E.
- Dépenses spécifiques liées à la gestion des boues en régression sur une période de 4 ans (83 827 € 2003, 67 700 € en 2004, 41 778,46 € en 2005 et 11 880 € en 2006 du fait de la mise en place d'une filière d'épandage) étaient nulles en 2007 car ces dépenses sont également incluses dans le contrat de la L.D.E. En 2008 ces dépenses s'établissent à 43 831,24 € soit 37 576,70 € pour l'opération de déshydratation mobile qui a été nécessaire suite aux intempéries du mois de mai et 6 254,54 € pour l'étude préalable à l'actualisation du plan d'épandage.
- Intérêts de la dette 79 694,44 € (77 181,52 € en 2007, 46 954,86 € en 2006 et 35 935,38 € en 2005). Ce montant correspondant aux intérêts générés par le prêt consolidé (68 449,06 €) le crédit pour les travaux 2007 (8 642,36 €) et la ligne de trésorerie 2 603,02 €. La ligne de trésorerie a donc été sollicitée dans une moindre mesure en 2008 puisque les intérêts 2007 s'élevaient à 11 652,05 €.
- Travaux d'investissement à hauteur de 322 463,46 € (1 684 381,22 € en 2007, 1 110 890,74 € en 2006 et 1 781 212 € en 2005) dont 300 083,54 € concernent les travaux sur réseaux, 1 937 € la station (armoires), 8 395,75 € l'acquisition de matériel (appareil photo, ordinateur, pompe et modem pour postes de relèvement) et l'acquisition du véhicule utilitaire pour un montant de 12 047,17 €.

En recettes d'exploitation les postes importants sont constitués par :

- les encaissements des participations pour raccordement à l'égout d'un montant de 128 008,44 € (109 568,44 € en 2007, 178 783,52 € en 2006 et 75 191 € en 2005). Ce montant est supérieur aux prévisions budgétaires (59 000 €). En 2009 cette recette devrait toutefois être inférieure au montant encaissé en 2008 compte tenu de la conjoncture économique dans le domaine du bâtiment (chute du

nombre de demandes de permis de construire), sauf si l'opération de lotir en instance à Schwindratzheim pour cause de fouilles archéologiques devait se réaliser.

- Les redevances d'assainissement s'élèvent à 438 767,66 € net (401 556,10 sur la période 2007), déduction faite des dégrèvements.
- La prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau s'élève à 70 335,14 € (64 021 € en 2007, 80 708 € en 2006 et 72 593 € en 2005). Cette prime ne comporte plus la part « aide au bon fonctionnement » supprimée par l'Agence de l'Eau à compter de l'année 2007.
- Les contributions eaux pluviales des communes d'un montant de 180 697,64 €.
- Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par les subventions de l'Agence de l'Eau 110 179,66 € et du Conseil Général 917,80 € et l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 100 000 €.

A noter qu'en 2008 le S.I.C.T.E.U. n'a pas eu recours à un emprunt mais a procédé au remboursement partiel anticipé d'un montant de 100 000 € de l'emprunt contracté auprès du Crédit Mutuel Zornthal pour les travaux du programme pluriannuel 2007.

Les comptes de l'exercice 2008 relatifs à l'exécution du budget du S.I.C.T.E.U. ont été arrêtés comme suit :

Dépenses de fonctionnement	856 792,05 €
Recettes de fonctionnement (y compris excédent antérieur)	1 095 451,94 €
Excédent de fonctionnement	238 659,89 €
Dépenses d'investissement	629 512,98 €
Recettes d'investissement (y compris résultat affecté et excédent antérieur)	636 647,38 €
Excédent d'investissement	7 134,40 €
Excédent global	245 794,29 €

Le comité directeur est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2008 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressée aux membres du comité directeur. Le Président quitte la salle de réunion et confie la présidence de la séance à Monsieur Léonard Schmaltz vice-président.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du vice-président,

par voix 27 pour

- approuve le compte administratif de l'exercice 2008 conformément aux écritures arrêtées ci-dessus
- approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2008 joint au compte administratif.

Point n° 4 de l'ordre du jour : adoption du compte de gestion de l'exercice 2008

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes ayant donné lieu à des mouvements au cours de l'exercice. Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale du syndicat

Il doit être produit avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice.

Le compte de gestion présenté par le receveur de Hochfelden retrace l'ensemble des opérations effectuées durant l'exercice 2008. Il présente des résultats de clôture en tout point identiques à ceux du compte administratif soit un excédent de fonctionnement de 238 659,89 €, et un excédent d'investissement de 7 134,40 € soit un résultat global positif de 245 794,29 €.

Décision

Le comité directeur

Vu le compte de gestion présenté par Madame Marie-Evelyne Baron receveur à Hochfelden, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, sur proposition du rapporteur :

par 28 voix pour

admet les recettes et les dépenses de la gestion 2008

déclare que le compte de gestion concernant le budget du S.I.C.T.E.U. dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Point n° 5 de l'ordre du jour : affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Ce résultat est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif. L'affectation est une décision distincte de la reprise des résultats.

Ces deux décisions peuvent intervenir conjointement si l'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat et le reprend immédiatement dans le budget primitif soit successivement si l'assemblée délibérante se contente dans un premier temps d'affecter le résultat. Dans ce cas, la délibération du comité directeur portant affectation du résultat sera suivie de la décision budgétaire de reprise au niveau du budget primitif dont elle constituera la justification.

Le résultat à affecter comprend le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement (résultat cumulé). Ce résultat doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement augmenté le cas échéant des restes à réaliser. En 2009 aucune écriture en restes à réaliser n'a été prévue. En effet la totalité des travaux du programme pluriannuel 2007 était achevée au 31 décembre 2008 de même que les travaux hors programme (déconnexion d'un fossé rue de Modern à Kirrwiller, chemisage rue du Général Gouraud à Hochfelden, surverse et extension du réseau à Waltenheim sur Zorn) et les subventions percevables avaient été encaissées et comptabilisées en 2008.

Le compte administratif relatif à l'exercice 2008 fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 238 659,89 € contre 143 373,44 € en 2007 et un excédent d'investissement de 7 134,40 € contre 101 305,49 € en 2007. Le résultat affecté doit couvrir l'éventuel déficit d'investissement et la différence entre les restes à réaliser en dépenses (éventuels travaux engagés mais non payés) et en recettes (subventions certaines du Département, de l'Agence de l'Eau et emprunts le cas échéant).

La section d'investissement ne présentant pas de déficit ni de restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, il est proposé au comité directeur d'affecter pendant le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 10688 autres réserves : 150 000 €.

Excédent de fonctionnement reporté 88 659,89 €.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 28 voix pour

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé compte 10688 autres réserves 150 000 €

Excédent de fonctionnement reporté 88 659,89 €

Point n° 6 de l'ordre du jour : adoption du budget primitif exercice 2009

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses du syndicat. Le document retraçant tant les dépenses que les recettes prévisionnelles a été transmis aux délégués avec la convocation. La section d'exploitation s'équilibre à hauteur de 1 092 000 € incluant un excédent reporté de 88 659,89 €. La section d'investissement est en équilibre à hauteur de 2 248 000 € incluant en recette une affectation de résultat d'un montant de 150 000 €.

En matière de travaux neufs au niveau des réseaux, le budget prévisionnel 2009 s'établit à 2 011 600 € soit une augmentation de 1 125 128 € représentant un peu plus de 126% par rapport à celui de 2008. Il est rappelé qu'en 2008 seuls quelques travaux hors programme avaient été engagés (déconnexion de fossés rue de Modern à Kirrwiller et chemisage rue du Général Gouraud à Hochfelden, surverse et extension à Waltenheim) et quelques travaux d'extension de réseaux (Kirrwiller rue de l'Ecole, Schaffhouse sur Zorn rue des Jardins, Issenhausen rue de l'Eglise, Geiswiller rue de la Fontaine, Wickersheim rue des Noyers). Pour 2009, le comité directeur s'est déjà engagé par délibération du 14 octobre 2008 à inscrire deux opérations au budget à savoir « réalisation d'un réseau d'assainissement chemin de la Forêt à Hochfelden pour un montant estimé à 1 120 000 € h.t. et « amélioration du fonctionnement du réseau d'assainissement route de Bouxwiller également à Hochfelden pour un montant de 230 000 € h.t. Les études d'avant-projet pour ces deux opérations sont actuellement en cours et seront présentées au comité directeur lors d'une prochaine réunion. Par ailleurs en 2009, il sera proposé au comité directeur de lancer l'étude diagnostique en vue de l'élaboration du prochain programme pluriannuel. Des crédits d'un montant de 140 000 € h.t. ont été inscrits au budget à cet effet.

Le cumul des dépenses en travaux d'investissement et de gros entretien représente 2 168 800 € (montant arrondi) soit un peu plus de 64 % du budget total contre 51% en 2008. Ces dépenses se décomposent comme suit :

- 2 011 600 € : réseaux
- 5 000 € : station d'épuration
- 36 000 € : matériel divers
- 116 200 € : divers entretien (hors S.D.E.A.)

Il est précisé que le S.I.C.T.E.U. fera en 2009 des économies en matière de remboursement des intérêts de la dette. En effet, le taux d'intérêt de l'emprunt à taux variable (Euribor à 12 mois), contracté auprès de la caisse fédéral du Crédit Mutuel pour le financement de la construction de la nouvelle station d'épuration et les travaux de résorption des eaux claires parasites a été ramené de 4,945% en 2008 à 3,249% en 2009. Le montant des intérêts économisés s'élève à 22 000 €. Ces crédits ainsi dégagés ont été affectés à des travaux d'entretien sur les réseaux.

Il est proposé au comité directeur d'adopter le budget primitif de l'exercice 2009.

Décision

Le comité directeur
sur proposition du rapporteur :
par 28 voix pour
approuve comme suit le budget primitif de l'exercice 2009 :

Dépenses d'exploitation :	1 092 000 €
Recettes d'exploitation :	1 092 000 €
Dépenses d'investissement :	2 248 000 €
Recettes d'investissement :	2 248 000 €

Point n° 7 de l'ordre du jour : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Quelques rappels :

Par délibération du 1^{er} mars 2005, le Comité directeur a autorisé le Président à ouvrir jusqu'au 31 mars 2006 une ligne de trésorerie à hauteur de 500 000 € et à en négocier les conditions financières avec les établissements bancaires. Il est rappelé que cette ligne de trésorerie n'avait pas été mise en œuvre en 2005, les disponibilités financières du S.I.C.T.E.U. ayant été suffisantes au moment où il a fallu honorer des factures.

Par délibération du 14 mars 2006, le comité directeur a autorisé une nouvelle fois le Président à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € durant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007. Cette ligne a été actionnée entre le 26 juin et le 30 novembre 2006 à hauteur maximum de 159 000 € et a donné lieu au paiement d'un montant total de 1 422,38 € en intérêts.

Par délibération en date du 13 mars 2007, le comité directeur a décidé de renouveler la mise en place d'une ligne de trésorerie toujours à hauteur de 500 000 € pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008. Cette ligne avait été mobilisée à compter du 4 mai 2007 jusqu'au 13 décembre 2007. Elle a donné lieu au versement d'un montant de 11 652,05 € au titre des intérêts.

Enfin, par délibération du 4 mars 2008, le comité directeur a autorisé le Président à ouvrir une ligne de trésorerie à hauteur de 150 000 € sur une période maximum de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009. Cette ligne n'a été que peu mobilisée puisqu'elle n'a donné lieu qu'au versement d'intérêts d'un montant de 2 453,02 €.

Ce mode de financement est extrêmement souple (aucune contrainte en matière de déblocage et de remboursement) et permet d'ajuster au mieux les besoins en matière de financement et donc d'optimiser les frais financiers.

Le programme d'investissement prévu au titre de l'exercice 2009 s'élève au total à 2 248 000 € et comporte notamment une dépense d'un montant estimé à 2 047 600 € au titre des travaux 2009. Le recours ponctuel à ce mode de financement pourrait, à l'instar des années précédentes, s'avérer nécessaire, notamment dans l'attente du versement des subventions.

Il est par conséquent proposé au comité directeur d'autoriser le Président à ouvrir une ligne de trésorerie selon les modalités suivantes :

Montant : 150 000 €

ouverture de la ligne sur une période de 12 mois à savoir du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Débat

Monsieur le Président

Il ne s'agit pas de choisir l'établissement bancaire mais d'autoriser le principe.

Monsieur Marc Klein

Quelles sont les taux pratiqués par les banques en matière de ligne de trésorerie ?

Monsieur le Président

Actuellement l'indice Euribor à un an s'établit à 1,90%. A ce taux il convient de rajouter une marge de 0,5% et les frais annexes ce qui fait une ligne de trésorerie à un peu plus de 2%. Je vous soumettrai les offres lors du prochain comité directeur.

Décision

Le comité directeur

sur proposition du rapporteur :

par 28 voix pour,

autorise le Président :

à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € durant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

A négocier les conditions financières avec les établissements bancaires,

à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents en vue de l'exécution de la présente décision.

Point n° 8 de l'ordre du jour : création d'un réseau d'assainissement rue du Cimetière à Schwindratzheim : habilitation du Président à signer une convention avec la commune

La commune de Schwindratzheim envisage la réalisation de travaux d'extension des réseaux, dont celui d'assainissement, rue du Cimetière. Ce projet d'extension des réseaux permettra de desservir de nouvelles parcelles qui pourront dès lors être surbâties.

Les travaux d'assainissement consistent à poser une centaine de mètres linéaires de canalisation PVC (structure composite) de diamètre 315. Le tronçon comportera 4 regards dont l'un situé rue de la Zorn, sera équipé d'un tampon de fermeture de type « pamrex » de diamètre 1000 mm avec raccordement sur la conduite en diamètre 500 mm rue de la Zorn. Le coût des travaux d'assainissement est estimé à environ 29 000 € t.t.c.

La maîtrise d'œuvre de ce chantier sera assurée en interne par le vice-président Léonard Schmaltz de la phase conception jusqu'à l'achèvement des travaux.

Une consultation d'entreprises sera effectuée et le résultat en sera communiqué aux délégués du S.I.C.T.E.U. lors d'une prochaine réunion du comité directeur.

S'agissant de travaux permettant l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur, la commune de Schwindratzheim mettra à la charge des constructeurs et encaissera des contributions ou taxes d'urbanisme dont elle déterminera elle-même la nature. Ces contributions ou taxes ayant également vocation à financer les travaux d'assainissement, le S.I.C.T.E.U. sera amené à refacturer le montant des travaux d'assainissement à la commune de Schwindratzheim.

Pour permettre le recouvrement de ces sommes, il est proposé au comité-directeur d'autoriser le Président à signer avec la commune de Schwindratzheim une convention de financement spécifique dont un exemplaire est annexé à la présente délibération. En effet, la commune de Schwindratzheim n'envisage pas d'instaurer la participation pour voirie et réseaux. De ce fait, il n'est pas possible de se référer à la convention type (PVR) validée par délibération S.I.C.T.E.U. en date du 30 septembre 2003.

Débat

Monsieur Marc Klein

La commune souhaite aménager dans ce secteur à plus ou moins long terme une zone d'habitat. Dans l'immédiat il s'agit de permettre à un particulier de viabiliser son terrain en vue d'y construire. Le financement du réseau d'assainissement sera assuré par la commune dans le cadre d'une convention. Nous n'avons pas souhaité appliquer la PVR.

Monsieur Jean-Georges Hammann

Ce type de convention est-il légal ?

Monsieur Jean-Claude Strebler

La question s'était posée pour la commune de Schaffhouse et nous disposons de deux réponses l'une de la préfecture et l'autre du service juridique du conseil général. Ces réponses ne vont pas dans le même sens. En effet, la préfecture estime que pour un syndicat, ce type de convention est légal, alors que le conseil général estime au nom du principe d'exclusivité qu'une commune qui a transféré sa compétence ne peut plus assurer de financement concernant la compétence transférée. Pour en revenir à Schaffhouse le bureau avait en son temps décidé de suivre l'avis de la préfecture. Nous ferons de même pour Schwindratzheim.

Décision

Le comité directeur sur proposition du Président,

Vu les inscriptions budgétaires,

Par 28 voix pour,

Considérant que la commune de Schwindratzheim envisage de recouvrir auprès des riverains dans le cadre de contributions ou taxes d'urbanisme dont elle définira elle-même la nature juridique, les coûts exposés pour la réalisation de travaux de viabilité, dont les travaux d'assainissement, rue du Cimetière,

Décide de recouvrir auprès de la commune de Schwindratzheim les coûts induits par les travaux de mise en place d'un réseau d'assainissement rue du Cimetière à savoir un montant estimé à 29 000 € t.t.c. et précise que ce montant sera ajusté en fonction du coût réel des travaux d'assainissement.

Autorise à cet effet le Président à signer avec la commune de Schwindratzheim une convention de financement spécifique dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,

Valide les termes de cette convention spécifique,

Charge le Président de toutes les formalités et notamment d'opérer le recouvrement de la somme à acquitter.

Point n° 9 de l'ordre du jour : divers

Monsieur le Président

Délégation de l'article L.2122-22-4 du CGCT pour signature des marchés relevant de la procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics)

En application d'une délégation qui a été accordée au Président par délibération du 15 avril 2008 les commandes suivantes ont été signées :

Travaux de fraisage de béton dans un collecteur rue Molière à Schwindratzheim. Marché attribué le 28 janvier 2009 à l'entreprise Axeo de Brumath. Montant du marché : 2 595,32 € t.t.c.

Travaux de réfection par robot multifonction d'un branchement rue Principale à Kirrwiller. Marché attribué à l'entreprise Axeo de Brumath le 26 janvier 2009. Montant du marché : 3 241,16 € t.t.c.

Travaux de rétablissement de la partie publique du branchement d'assainissement de l'immeuble 4 rue de l'Ecole à Schaffhouse sur Zorn. Marché attribué à l'entreprise Wicker de Schaffhouse le 26 janvier 2009. Montant du marché : 2 507,28 € t.t.c.

Travaux de remplacement d'un couvercle et de contrepoids sur le collecteur intercommunal Bossendorf/Hochfelden. Marché attribué le 16/2/2009 à l'entreprise Wicker de Schaffhouse sur Zorn. Montant du marché : 495 € h.t.

Divers travaux : Zoebersdorf – enrochement autour d'un regard. Bosselshausen – remplacement et scellement d'un tampon de diamètre 800. Bossendorf : remplacement et scellement d'un tampon de diamètre 400. Marché attribué le 16/2/2009 à l'entreprise Wicker. Montant du marché : 2 627 € h.t.

Marché de prestations de services : inspections caméra du réseau route de Bouxwiller à Hochfelden. Marché attribué le 17 février 2009 à la société AXEO pour un montant de 3 698 € h.t.

Calendrier prévisionnel des réunions :

Comité directeur : Mardi 17 février – Mardi 21 avril – Mardi 23 juin – mardi 29 septembre – mardi 8 décembre. Le Président propose par ailleurs de débiter les réunions à 19h.

Bureau : Lundi 9 février à 8h30 – mercredi 4 mars à 18h30 – mercredi 1^{er} avril à 18h30 – mercredi 6 mai à 18h30 – mercredi 3 juin à 18h30 – mercredi 1^{er} juillet à 18 h30 – mercredi 16 septembre à 18h30 – mercredi 7 octobre à 18h30 – mercredi 4 novembre à 18h30 – mercredi 2 décembre à 18h30.

Etudes de diagnostic des réseaux d'assainissement

Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis le 16 février à la presse pour publication. Dans un premier temps, l'objectif consiste à sélectionner 3 candidats qui seront habilités à déposer des offres puis à retenir l'offre la plus avantageuse. La date limite de dépôt des offres a été fixée au lundi 2 mars 2009 à 17h. Ce travail s'étalera sur une période d'environ 18 mois rien que pour la collecte des informations.

Waltenheim sur Zorn

La commune souhaiterait procéder à une extension du réseau d'assainissement d'environ 80 mètres rue des Bergers et rue des Cerisiers. Ces travaux permettraient le raccordement de nouvelles constructions et seraient financés dans le cadre de la PVR. Il est proposé de faire chiffrer le coût des travaux puis de les inscrire au budget dans le cadre d'une décision modificative.

Levés topographiques

Pour permettre au cabinet Carbiener de poursuivre son travail, il faudrait que la commune de Gingsheim pense à transmettre très rapidement au S.I.C.T.E.U. son accord pour l'utilisation du fond de plan cadastral. Les accords des autres communes ont tous été réceptionnés.

Monsieur Jean-Georges Hammann

Le conseil général a demandé au S.M.I.C.T.O.M de mettre en place une filière de séchage des boues au niveau de l'incinérateur de Schweighouse.

Monsieur le Président

Cette information est très intéressante et il faudra suivre de près l'évolution de ce dossier. Je vous informe par la même occasion que la Lyonnaise des Eaux travaille également à d'autres alternatives pour la gestion des boues.

Fin de séance à 22h30.